



14^{ème} législature

Question N° :
38925

**de M. Costes Jean-Louis (Union pour un Mouvement Populaire -
Lot-et-Garonne)**

**Question
écrite**

Ministère interrogé > Anciens combattants

Ministère attributaire > Anciens combattants

Rubrique > rapatriés

Tête d'analyse > ANIFOM

Analyse > restructuration.
perspectives

Question publiée au JO le : **01/10/2013** page :

Texte de la question

M. Jean-Louis Costes appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur les inquiétudes suscitées par la décision n° 11 du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique. Le 17 juillet 2013, ce comité est venu approuver le transfert des activités de la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) et de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) à l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG). Cette décision soulève aujourd'hui bon nombre d'interrogations, notamment de la part des harkis et de leurs descendants, sur le traitement des dossiers à venir. Il lui demande de bien vouloir préciser les modalités de ce transfert et les mesures qui sont envisagées par le Gouvernement afin de prévenir un éloignement entre cette administration et les citoyens concernés.